AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS
Communes de LEZIGNAN-LA CEBE et NIZAS

Ouverture de l'enquête publique unique préalable à
1) la réalisation d'un projet d'installation photovoltaïque sur les communes de Lézignan-la-Cèbe et de Nizas au profit de la société SAS « Centrale Photovoltaïque du plateau de l'Arnet » Permis de construire (PC) N° 034 184 15 K 0002 et N° 034 136 15 K 0005
2) la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de Lézignan-la-Cèbe par déclaration de projet portant sur le classement de la zone nécessaire à la réalisation du projet.

Les dossiers de demande de PC N° 034 184 15 K 0002 et N° 034 136 15 K 0005 concernant la création d'un parc photovoltaïque au sol sur les communes de Lézignan-la-Cèbe et de Nizas et le dossier déclaration de projet pour la mise en compatibilité du POS de la commune de Lézignan-la-Cèbe, sont soumis à enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, la décision de délivrer ou de refuser les permis de construire, à la SAS « Centrale Photovoltaïque du plateau de l'Arnet », sera prise par le Préfet de l'Hérault.

A l'issue de l'enquête publique, la décision d'approuver ou non la mise en compatibilité du POS sera prise par délibération motivée du conseil municipal de Lézignan-la-Cèbe.

L'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont présents dans le dossier.

Le résumé non technique de l'étude d'impact des permis de construire peut être consulté sur le site herault.gouv.fr.

Les dossiers d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés dans les mairies de Lézignan-la-Cèbe et de Nizas.

LEZIGNAN-LA-CEBE (siège de l'enquête) Hôtel de Ville Rue de la Mairie 34120 LEZIGNAN LA CEBE	Lundi au jeudi : 09h00-12h00 / 14h00-17h00 Vendredi : 09h00-12h00 / 14h00-16h30
NIZAS Hôtel de ville 2, place du griffe 34320 NIZAS	Lundi 08h00-12h30 Mardi 08h00-12h30 / 14h30-16h30 Mercredi 08h00-12h30 / 16h-18h00 Jeudi Vendredi 08h00-12h30

Monsieur Georges RIVIECCIO, Colonel de l'Armée de terre retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier de l'enquête unique ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les mairies de Lézignan-la-Cèbe et de Nizas, pendant **31 jours** consécutifs, du **30 mai 2016 au 29 juin 2016,** afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser, par écrit à l'adresse de la mairie de Lézignan-la-Cèbe, au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Le commissaire-enquêteur recevra le public, les jours suivants :

Mairie de Nizas	**lundi 30 mai 2016 de 09h00 à 12h00**
Mairie de Lézignan-la-Cèbe	**lundi 30 mai 2016 de 14h00 à 17h00**
Mairie de Lézignan-la-Cèbe	**samedi 18 juin 2016 de 09h00 à 12h00**
Mairie de Lézignan-la-Cèbe	**mercredi 29 juin 2016 de 14h00 à 17h00** **(fin de l'enquête 17h00)**

Des informations complémentaires concernant les demandes de PC peuvent être demandées auprès de Monsieur Jérôme FONTES (SAS « Centrale Photovoltaïque du plateau de l'Arnet » - 770, Avenue Alfred Sauvy - Le Latitude Nord - 34470 PEROLS – tel : 04 67 64 46 44 – mail : fontes.jerome@urbasolar.com).

Des informations complémentaires concernant la déclaration de projet pour mise en compatibilité du POS peuvent être demandées auprès de Madame Marina JACQUET (mairie de Lézignan-la-Cèbe - 04 67 98 13 68).

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur dans les mairies concernées ainsi qu'à la sous-préfecture de Béziers et sur le site www.herault.gouv.fr.